



Emmanuel Chartier-Kastler  
(AIHP 1984)  
Paris VI  
Président de l'AAIHP

## Internes (étudiants de troisième cycle) et limitation du temps de travail : l'Europe... encore ?

Alors que nous continuons à limiter l'accès aux études de médecine à nos propres étudiants, nous allons maintenant limiter l'accès à la durée de formation de ceux qui ont franchi l'obstacle de la première année.

L'information n'est peut être pas arrivée aux oreilles de tous pendant les pluies d'été mais, sous la pression menaçante de Bruxelles, le ministère des affaires sociales a adressé son projet pour « la mise en conformité » - encore une norme, directive n° 2003/88/CE du 4 novembre 2003 (directive « temps de travail ») - avec la réglementation européenne du temps de travail de nos internes en médecine. (48 heures hebdomadaires théoriques).

La proposition est d'offrir aux internes la suppression d'une demi-journée de stage par semaine.

### Plusieurs réflexions s'imposent :

- Les syndicats d'internes, à savoir l'ISNI et l'Isnar-IMG ne sont pas tous d'accord et le premier voudrait (selon nos informations) inclure dans le temps de travail astreintes et demi-journées de formation (entendons formation théorique), la garde ayant été incluse dans la proposition ministérielle. Cela ne ferait qu'amplifier le phénomène de réduction du temps d'apprentissage sur le terrain. Quand parlera-t-on enfin du troisième cycle comme la période bénie de stage et de « gavage » clinique qui donne cette formation extraordinaire par imbibition et compagnonage ?

- La définition de la demi-journée de travail n'est pas achevée : 3 heures pour l'Europe et 5 ou 7 (jour vs. nuit) heures pour le Ministère de la Santé français...

- La réforme du troisième cycle (DES) est en parallèle en discussion dans l'objectif de limiter les temps d'internat et de post-internat cumulés à 6 ans maximum (cf. *Internat de Paris* n°61). Il y apparaîtrait une réduction globale des périodes de mise en responsabilité et d'internat à proprement parler, particulièrement délétère pour les spécialités à actes...

*J'encourage, l'AAIHP avec moi, la mise en place de syndicats d'étudiants de troisième cycle pour les disciplines à actes et qu'ils viennent défendre avec nous l'idée que leur qualité professionnelle future sera en grande partie dépendante du temps passé sur le terrain. Le modèle de la formation par l'apprentissage repose sur une présence effective sur le terrain.*



- Il faut accepter l'idée de séparer dans cette discussion les spécialités à actes et les autres. **J'encourage, l'AAIHP avec moi**, la mise en place de syndicats d'étudiants de troisième cycle pour les disciplines à actes et qu'ils viennent défendre avec nous l'idée que leur qualité professionnelle future sera en grande partie dépendante du temps passé sur le terrain. Le modèle de la formation par l'apprentissage repose sur une présence effective sur le terrain.

- Moins travailler pour un étudiant de troisième cycle : est-ce bénéfique pour lui même (ce que tendraient à penser certains syndicats de résidents) ou bénéfique pour le patient (médecin reposé mais ayant été moins formé...)? Le statut étudiant du troisième cycle doit-il laisser planer l'idée qu'il faut limiter le temps de travail d'un étudiant pour qu'il n'apprenne surtout pas trop ?

Non vraiment tout ceci n'est pas raisonnable et tout en ne cherchant absolument pas à lutter contre les désirs légitimes d'une société à protéger ses médecins de l'excès de travail, il faut que le corps médical s'érige contre des réglementations de réduction outrancière des temps de formation qui viennent se cumuler sans réflexion globale.

Pour conclure, ce vent actuel rendra encore plus difficile une réévaluation éventuelle de nos rémunérations à l'acte. Tout est écrit pour justifier de diminuer les dépenses. Nos syndicats de médecins, quels qu'ils soient, ne semblent pas assez portés sur le sujet de la valeur (temps et qualité) de notre formation et son impact sur la justification des honoraires.

Avez-vous entendu des voix s'élever sur le sujet de la valorisation de notre formation ? **L'AAIHP n'a rien entendu...**